



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20190722-CONS-AG-19-084
-DE
Date de télétransmission : 01/08/2019
Date de réception préfecture : 01/08/2019

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA

Conseil du 22 juillet 2019

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Marché de travaux de création des vestiaires de Volpajo n°190011CGT : Déclaration sans suite de la procédure du lot 1 (Terrassement – gros œuvre – VRD - Etanchéité – Couvertines – Traitement des EP – Carrelage / Faïence - Bardage extérieur bois casquette métal).

L'An Deux Mille dix-neuf, le 22 juillet à 17h00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à l'hôtel de Ville de BASTIA en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François TATTI, sur convocation en date du 16 juillet 2019.

PRESENTS : Guy ARMANET, Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean BIAGGINI, Valérie BIANCHI, Emmanuelle DE GENTILI, Marie-Dominique CARRIER, Thérèse LORENZI, Céline SIMONI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Mattea LACAVE, Jean-Joseph MASSONI, Jean-Louis MILANI, Emma MUSSIER, Jean-Jacques PADOVANI, Philippe PERETTI, Etienne PERFETTI, Linda PIPERI, Ivana POLISINI, Henri POYET, Louis POZZO DI BORGIO, François-Xavier RIOLACCI, Dominique ROSSI, Michel ROSSI, Marie-Hélène VALENTINI, Jean-Noël VALERY, Françoise VESPERINI, Pierre SAVELLI, François TATTI, Jean ZUCCARELLI.

ONT DONNE POUVOIR :

Angèle BRUNINI	à	Mattea LACAVE
Michel SIMONPIETRI	à	Louis POZZO DI BORGIO
Pierre-Noel LUIGGI	à	Linda PIPERI
Lucien NATALI	à	Jean-Jacques PADOVANI
Jean-Michel SAVELLI	à	Michel ROSSI
Gilles SIMEONI	à	Pierre SAVELLI

QUORUM : 21

ABSENTS : Julien MORGANTI, Eliane ARRIGHI-LENZIANI, Serena BATTESTINI, Marie-Paule HOUEMER, Catherine MEZZANA.

Monsieur le Président ouvre la séance, constate le quorum et invite le Conseil à désigner son Secrétaire. Marie-Dominique GIAMARCHI est élue secrétaire de séance.

Objet : Marché de travaux de création des vestiaires de Volpajo n°190011CGT : Déclaration sans suite de la procédure du lot 1 (Terrassement – gros œuvre – VRD - Etanchéité – Couvertines – Traitement des EP – Carrelage / Faïence - Bardage extérieur bois casquette métal).

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique entré en vigueur le 1^{er} avril 2019 ;

Vu l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la Commande Publique 2019 ;

Vu le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la Commande Publique 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le marché de maîtrise d'œuvre n°180007CGT pour la création des vestiaires de Volpajo attribué au groupement solidaire « Agence d'architecture Lucchini/ SARL BET ISB / SARL SMI » (mandataire : Agence d'architecture Lucchini) par délibération du Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia du 11/06/2018 ;

Considérant la consultation lancée sous forme de procédure adaptée ouverte pour l'attribution du marché alloti de travaux de création des vestiaires de Volpajo n°190011CGT (5 lots) ;

Considérant que selon l'article R. 2185-1 du Code de la Commande Publique, la procédure de passation d'un marché public peut être déclarée sans suite à tout moment ;

Considérant qu'après analyse des offres effectuée par le maître d'œuvre (Agence D'architecture Lucchini, mandataire), ce dernier propose d'abandonner la procédure relative au lot 1 du marché de travaux 190011CGT en application de l'article R 2185-1 du CCP ;

Considérant que le maître d'œuvre propose de déclarer sans suite le lot 1 pour motif d'intérêt général pour motif économique compte tenu de l'écart entre son estimation et l'offre la moins disante ;

Considérant dès lors, que le maître d'œuvre propose de lancer une nouvelle consultation pour le lot n°1 en modifiant le système constructif des fondations du bâtiment ;

Vu le rapport d'analyse des offres établi par le maître d'œuvre, l'Agence d'architecture Lucchini (mandataire) ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité du Bureau du 15/07/19 ;

Vu le rapport présenté ce jour au Conseil ;

Oùï l'exposé du vice-Président délégué et après en avoir délibéré ;

Conseil du 22 juillet 2019

Objet : Marché de travaux de création des vestiaires de Volpajo n°190011CGT : Déclaration sans suite de la procédure du lot 1 (Terrassement – gros œuvre – VRD - Etanchéité – Couvertines – Traitement des EP – Carrelage / Faïence - Bardage extérieur bois casquette métal).

DECIDE
(A l'unanimité)

De déclarer sans suite pour motif d'intérêt général, la procédure relative au lot 1 du marché de travaux 190011CGT de création des vestiaires de Volpajo (Terrassement – gros œuvre – VRD - Etanchéité – Couvertines – Traitement des EP – Carrelage / Faïence - Bardage extérieur bois casquette métal) ;

AUTORISE

Le Président à lancer une nouvelle procédure de passation du lot 1 du marché de création des vestiaires de Volpajo, et à signer tout document nécessaire à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

François TATTI

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le **01 AOUT 2019**
et publication ou notification
du **01 AOUT 2019**
La Directrice de l'Administration Générale
Nora MOGHRAOUI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification.